

Processus Politique Parlementaire du 6<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'eau

Réunion préparatoire, Strasbourg, le 10 juin 2011, Palais de l'Europe

**M. Guy FRADIN,**

**Vice-Président du comité International du Forum**

C'est une réunion de démarrage du processus parlementaire. Je suis très content tout d'abord, du niveau de participation. Nous avons eu 35 pays représentés, plus de 150 participants au total et une bonne quarantaine de parlementaires et la réunion était organisée pour eux.

Bien entendu on en n'est qu'au début, et, par la suite il nous faudra mobiliser bien plus fortement les parlementaires de tous pays pour que le processus ait une crédibilité pour que les débats et la recherche des solutions politiques, qu'ils ont appelées de leurs vœux, puissent être faites.

Sur le plan du fond nous avons entendu énormément de choses, beaucoup d'interventions très diverses, des soucis qui montrent que la question de l'eau n'est pas simple, que les solutions évidemment ne sont pas simples, qu'elles sont d'ailleurs essentiellement locales, finalement, et donc qu'évidemment le rôle, leur rôle va être très important. Ainsi d'ailleurs on l'a souligné dès le matin avec l'intervention de M. Vilmort, que celui des autorités locales et régionales.

Tout le monde s'est félicité à plusieurs reprises du fait que les Nations Unies l'an dernier ont reconnu le droit à l'eau. Bien entendu c'est une incitation à ce que les législations nationales et les réglementations nationales se développent, se mettent en œuvre. C'est leur rôle à eux de les définir, de les faire voter et ensuite de les mettre en œuvre.

Hors, on a encore entendu aujourd'hui au fond beaucoup de questions et de problèmes posés, comme si la solution était extérieure. En réalité évidemment, le droit à l'eau, il se fait dans tous les pays au niveau national, et donc il est entre les mains des parlementaires. Il est bien entre leurs mains.

Ce n'est pas si facile que ça, bien entendu, sinon, si c'était si simple ce serait déjà résolu ! D'où la nécessité de les aider par notamment les échanges d'expériences, les références et c'est tout l'objet de ce qu'on a évoqué à plusieurs reprises : ce fameux « HELP DESK », ce bureau d'assistance, qui est un réseau d'informations, d'échanges d'expériences, de débats qui sera à leur disposition pour pouvoir concrétiser la définition de ces législations nationales.

Je pense qu'il n'y a pas de solution unique, nous pensons, mais parce que c'est notre culture, qu'effectivement un pouvoir partagé entre le niveau national et les autres autorités locales et régionales est important, mais chaque pays a à répondre. Ce qui doit être certain, c'est que la législation, effectivement, et la réglementation derrière, doit s'adapter à cette recherche du droit à l'eau et à l'assainissement.